LES CAPUCINS A PARIS AU XVIII^e SIÈCLE

PAR

MARIE DE LAUBIER-LAGARDE

INTRODUCTION

Selon Jean Mauzaize, le grand historien des Capucins, l'ordre connut en France un certain essoufflement après les années 1690-1700. La présente étude vise à vérifier ce phénomène, à en prendre la mesure et à en rechercher les causes. Pour ce faire, il fallait d'abord définir le bel héritage que les Capucins du XVIII siècle avaient laissé à leurs successeurs. La continuité était indéniable au début du XVIII siècle, à la fois dans la conventualité, la spiritualité et l'apostolat. Mais le siècle des Lumières apporta aussi des changements et des crises qui, d'ailleurs, ne venaient pas toujours de l'extérieur. Malgré ces difficultés, il y eut toujours des éléments positifs qu'il importe de recenser pour dresser un portrait plus nuancé des capucins parisiens.

SOURCES

Les Capucins n'étaient pas particulièrement riches en archives et beaucoup de sources manuscrites ont disparu pendant la Révolution ou dans l'incendie de l'Hôtel de Ville de 1871, où brûla notamment le précieux registre des vêtures du couvent de la rue Saint-Jacques. Sans chercher à faire, comme J. Mauzaize, un recensement exhaustif des sources, cette étude repose essentiellement sur trois documents: ce sont le livre d'archives du Marais (Arch. nat., S 3706), le livre de comptes de Saint-Honoré (Arch. nat., LL 1488) et les catalogues de la bibliothèque de Saint-Honoré et du Marais (à la Bibliothèque nationale de France et à la bibliothèque Mazarine). Une liste de manuscrits ayant appartenu aux Capucins a également été entreprise, mais sans prétendre à l'exhaustivité.

Les sources imprimées sont principalement constituées des ouvrages d'écrivains du XVIII" siècle qui ont décrit Paris et en particulier les couvents des Capucins, des ouvrages importants par leur caractère doctrinal, spirituel ou historique dus à des capucins des XVIII" siècles, et de libelles écrits sur les Capucins ou par eux,

172 THÈSES 1996

surtout à la fin de l'Ancien Régime. Des sources iconographiques ont enfin été utilisées, principalement au département des estampes de la Bibliothèque nationale de France.

PREMIÈRE PARTIE L'HÉRITAGE DU XVIII' SIÈCLE ET LE DÉBUT DU XVIII' SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER

PRÉSENTATION CÉOGRAPHIQUE ET RAPPELS HISTORIQUES

Bien qu'arrivés tardivement à Paris, les Capucins étaient, à la fin de l'Ancien Régime, l'un des ordres les plus nombreux et les plus présents dans la capitale, avec trois couvents.

Présentation géographique. – Le couvent de la rue Saint-Honoré était le plus ancien, le plus vaste et le plus prestigieux des trois couvents parisiens. En 1574 Catherine de Médicis acheta pour les Capucins un enclos circonscrit au nord par la rue Saint-Honoré, à l'est par le passage des Feuillants et le manège des Tuileries, au sud par le jardin du même nom et à l'ouest par un hôtel (puis en 1623, par les dames de l'Assomption). Baptiste Androuet du Cerceau en dressa les plans. Le couvent était fort simple, l'église sobre (à part la chapelle Renaissance dans laquelle on vénérait la statuette de Notre-Dame de la Paix) et les jardins vastes.

Les Capucins s'installèrent aussi en 1622 dans le Marais grâce au P. Athanase Molé, frère du garde des sceaux Mathieu Molé. Le couvent était situé entre les rues du Temple, des Quatre-Fils, du Perche et d'Orléans (actuelle rue Charlot). Les bâtiments (moins grands que ceux de la rue Saint-Honoré) étaient tout aussi simples. Les Capucins avaient beaucoup à faire dans ce « Marais chrétien brûlant de mysticisme et de spiritualité » (J. Silvestre de Sacy).

Godefroy de La Tour légua en 1613 aux Capucins une maison et un jardin au faubourg Saint-Jacques, et les libéralités de Pierre de Gondi leur permirent de faire bâtir une église. Le couvent était excentré, entre la rue du Faubourg-Saint-Jacques à l'ouest et la rue de la Santé à l'est. Les champs et les jardins s'étendaient sur des terrains encore peu peuplés.

Le couvent de la Chaussée d'Antin s'ajouta plus tard à ces maisons ; construit par Brongniart en 1783, il était situé entre la rue Saint-Nicolas, la rue Sainte-Croix et la rue Saint-Lazare, sur un terrain qui au milieu du XVIII siècle n'était encore qu'« un vaste espace agricole ».

L'arrivée des Capucins en France et leur établissement à Paris. – Les Capucins forment la troisième grande famille des Frères mineurs, après les Observants et les Conventuels. Ils furent fondés par l'Italien Mathieu Bascio, observant déçu qui voulait retrouver la règle originelle dans sa purcté. D'abord limités à l'Italie, les Capucins obtinrent de Grégoire XIII en 1574 le droit de franchir les Alpes. Ils arrivèrent en France en deux étapes. Le cardinal Charles de Lorraine ramena du concile de Trente quelques capucins et les installa dans son château de Meudon.

Parallèlement, le jeune cordelier Pierre Deschamps quitta son ordre et s'installa à Picpus avec quelques compagnons appelés « pauvres ermites », qui devinrent capucins. C'est alors que Catherine de Médicis leur donna un terrain.

Si l'on en croit le P. Maurice d'Épernay, les Capucins furent mal accueillis par les Parisiens mais la protection du cardinal de Gondi (d'abord hostile pourtant) et leur dévouement lors de la peste de 1580 retournèrent la situation. Cependant, leur adhésion à la Ligue et leur opposition à l'édit de Nantes leur attirèrent beaucoup d'ennuis, jusqu'à leur réconciliation avec Henri IV. L'ordre commença alors à croître en France de manière extraordinaire.

Si le couvent de la rue Saint-Honoré était le plus important par son ancienneté, ses effectifs et la présence de quelques religieux charismatiques comme le P. Ange de Joycuse, il l'était aussi dans l'organisation de la province; le provincial y résidait, le chapitre s'y réunissait et toutes les archives de la province y étaient conservées. Le couvent de la rue Saint-Jacques était un noviciat; en 1692, le chapitre provincial forma le projet d'en faire aussi « un lieu de correction paternelle et de pénitences » pour les religieux qui avaient faibli, mais cette décision fut sans lendemain. Le couvent du Marais, installé en partie à l'instigation de seigneurs comme les ducs de Guise ou d'Épernon, devait jouer un grand rôle dans l'évangé-lisation du quartier, en organisant notamment des missions dans son église et dans les paroisses voisines.

CHAPITRE II

LES CONSTITUTIONS ET LA VIE CONVENTUELLE

Les constitutions des Capucins. – Les premières constitutions des Capucins, élaborées à Albacina en 1529, mirent l'accent sur l'érémitisme. Ce point s'estompa par la suite à cause du succès de la réforme capucine, et de nouvelles constitutions furent élaborées en 1536, visant à accorder au mieux contemplation et action, pratique et théorie. L'héroïsme des premières années, où la pauvreté était vécue de manière très stricte aussi bien individuellement que collectivement, s'atténua un peu au fil des temps. Par exemple, les constitutions de 1536 interdisaient tout syndic, mais cet article disparut de celles de 1552. De même, les modalités de la quête furent assouplies. Les nouvelles rédactions des constitutions ne changèrent pas grand-chose. Elles furent plus pragmatiques et insistèrent sur les nécessités de la pastorale.

La vie conventuelle et spirituelle. – La hiérarchie des Capucins n'était pas très différente de celle des Observants et des Conventuels. Il y avait à la tête de l'ordre un général (élu par le chapitre à Rome tous les sept ans) assisté d'un définitoire. Sur le plan local, chaque province était dirigée par un provincial également assisté de définiteurs. Les gardiens ou supérieurs locaux étaient élus par les provinciaux et les définiteurs par un scrutin secret. Il s'agissait donc d'un suffrage indirect, car les discrets (ou représentants d'un couvent au chapitre) n'élisaient pas directement les gardiens. Il y avait trois catégories de religieux : les prêtres, les clercs et les laïcs qui firent preuve d'une certaine insubordination au XVIII' siècle.

Dans l'organisation temporelle, les syndics jouaient un rôle très important. La puissante famille d'Argenson accepta au XVIII siècle cette charge sur trois générations (Marc-René, lieutenant de police, Marc-Pierre, comte d'Argenson et ministre,

174 THÈSES 1996

et Antoine-René, marquis de Paulmy). Ils sortirent parfois de leur rôle de gestionnaires et de financiers de l'ordre pour intervenir dans des affaires de discipline, notamment lors de l'affaire de la suppression des discrets.

L'emploi du temps des Capucins les obligeait à se retrouver fréquemment pour prier mais laissait aussi du temps aux prêtres pour exercer leur ministère : prédication, théologale (c'est-à-dire catéchisme des adultes), missions dans les paroisses..., et aux laïcs pour accomplir les tâches matérielles et les travaux manuels mis à l'honneur dans les constitutions.

La spiritualité des Capucins fut marquée par l'école de Saint-Honoré et Benoît de Canfield, dont la méthode d'oraison – proposée aux religieux comme aux laïcs, ce qui différencie les Capucins des Jésuites (H. Brémond) – conduisait à l'union mystique avec Dieu. Leur spiritualité se nourrissait aussi de la dévotion au Sacré-Cœur et à la sainte Vierge, qui devint patronne de l'ordre en 1712. Mais les Capucins n'oubliaient jamais qu'il devait y avoir un partage équitable entre la contemplation et l'action.

A l'origine, certains quittèrent l'Observance pour les Capucins car ils refusaient toute formation intellectuelle. Mais il fallut peu à peu organiser des études dans l'ordre, notamment à la demande de papes comme Clément VII. Sorti du noviciat, le profès passait deux ou trois ans dans le séminaire de Saint-Honoré, où il apprenait un trivium un peu amélioré. S'il réussissait les examens, il était admis à l'étude, où on lui enseignait la philosophie, la théologie (fondée surtout sur saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure) et l'art oratoire. On ajouta au cursus la solution des cas de conscience à partir de 1633, quand les Capucins purent confesser. Les plus doués devenaient prédicateurs et confesseurs. En théorie, il n'y avait pas de hiérarchie entre les catégories de religieux; en réalité, il y cut de plus en plus de tensions qui se firent jour au XVIII siècle.

CHAPITRE III

LE BEL HÉRITAGE DU XVII^e SIÈCLE ET LA SITUATION DANS LES PREMIÈRES DÉCENNIES DU XVIII^e SIÈCLE

L'action des Capucins au XVIII^e siècle et au début du XVIII^e siècle. – L'apostolat des Capucins se manifestait surtout dans les missions, dont le P. Honoré de Cannes fut le principal instigateur à la fin du XVII^e siècle. La mission se déroulait dans une paroisse pendant plusieurs jours (voire plusieurs mois). Sermons, conférences, catéchisme, confessions se succédaient afin de rallumer la piété. Au XVIII^e siècle, ces missions occupaient encore une place très importante, parallèlement aux prédications ordinaires des Capucins dans les paroisses parisiennes.

Les capucins parisiens furent aussi aumôniers dans les armées ou les prisons. Ils s'occupaient de la direction spirituelle du tiers ordre séculier et des Capucines. Ils conduisirent également des missions dans des contrées lointaines comme le Canada, l'Inde, l'Égypte, le Levant où ils avaient fondé une école des jeunes de langues. A la fin du XVII^e siècle, l'élan missionnaire s'essouffla quelque peu, mais il ne disparut jamais.

Les Capucins étaient aussi un ordre charitable. Ils se consacraient au service des malades, notamment lors des épidémies de peste (encore au cours de la dernière, qui sévit à Marseille en 1720), et des prisonniers, et ils se dévouaient pour éteindre les incendies. Par la médecine, ils exerçaient aussi la charité. Il y eut

quelques capucins excellents médecins (les PP. Henri de Montbazon et Tranquille d'Orléans) ou apothicaires (le F. Ange de Paris), qui mirent leurs talents au service des religieux mais aussi des laïcs, malgré l'interdiction formulée dans les constitutions. La médecine prit d'ailleurs de plus en plus d'importance au XVIIII siècle. En province, on n'hésitait pas à envoyer des religieux malades à Paris pour consulter des spécialistes. La longévité des capucins en bénéficia.

Déclin ou évolution dans les premières décennies du XVIII' siècle ? – Le déclin perçu par J. Mauzaize à partir des années 1650-1660 est à nuancer, voire à contester. En effet, à la fin du XVIII' et au début du XVIII' siècle, il n'y eut pas de forte baisse des effectifs si l'on en croit les chiffres donnés par le P. Maurice d'Épernay, qu'il faut manier avec prudence mais qui sont précieux étant donné la disparition du registre des vêtures.

L'éventuel déclin de la régularité demande aussi quelques éclaircissements. Les ordonnances capitulaires de la province de Paris (qui s'interrompent en 1705-1710) montrent que la lutte contre les abus a été de tous les siècles. Néanmoins, il est vrai que sur certains points, et en particulier la pauvreté (dans les modalités de la quête, l'embellissement des couvents, l'installation d'un peu plus de « confort »), les Capucins furent moins scrupuleux, mais cela semble relever plus de l'évolution naturelle d'un ordre dans une société qui change, que du déclin. D'ailleurs, les Capucins fournissaient de nombreux signes de vitalité au début du XVIIII siècle, comme le succès de leurs prédications, les sollicitations de nombreuses paroisses et les abondantes aumônes qu'ils recevaient de toutes les classes de la société.

DELIXIÈME PARTIE

LA VIE DES CAPUCINS PARISIENS AU SIÈCLE DES LUMIÈRES

CHAPITRE PREMIER

LES CAPUCINS RACONTÉS PAR EUX-MÊMES

Les archives. – Les archives n'eurent jamais chez les capucins parisiens une place très importante, du fait même de leur statut d'ordre mendiant. Les inventaires de leurs biens réalisés au moment de la Révolution montrent qu'ils conservaient principalement des titres de propriété, des contrats, lettres patentes, bulles..., mais aussi, à Saint-Honoré, un livre de comptes et, au Marais, un « registre mortuaire » (disparu) et un « livre des archives » qui se présentait sous la forme d'annales. Les couvents parisiens gardaient aussi parfois en dépôt des archives de particuliers. Le couvent de la rue Saint-Honoré conservait non seulement les archives du couvent mais aussi celles de la province et certaines concernant l'ordre tout entier. La fonction d'archiviste-chroniqueur ne fut jamais à l'honneur chez les Capucins. Au XVIII^e siècle, les archives semblent avoir été mieux conservées et davantage exploitées, mais pour des usages plus pratiques que spirituels.

Le livre des archives (1623-1788) du couvent du Marais. - Le livre des archives du couvent du Marais est une source rare (peu de couvents avaient un

livre de ce type et quelques-uns se sont perdus). Il fut commencé en 1701; toute la première partie depuis la fondation du couvent jusqu'à cette date était donc le fruit d'un effort rétrospectif. Les changements de main sont nombreux et seuls quelques rédacteurs sont connus. Ce furent parfois les gardiens eux-mêmes qui s'occupèrent de rédiger cette chronique, preuve que celle-ci avait de l'intérêt à leurs yeux. Mais la longueur du récit est irrégulière d'une décennie à l'autre. A partir des années 1740-1750, il est de plus en plus succinct, et le livre assez mal tenu.

Ce livre relate les événements importants du couvent mais aussi ceux qui concernent la famille royale ou le royaume. Il permet surtout, grâce aux notices nécrologiques, de connaître l'attitude des religieux face à la maladie et à la mort. Malgré la progression de la médecine dans les couvents (qui avaient un médecin et un chirurgien attitrés), il y eut toujours des religieux qui s'en méfièrent car, en soulageant la douleur, elle empêchait aussi d'éprouver une souffrance rédemptrice. Cependant, l'attitude générale était plutôt confiante. Parallèlement, la peur de la mort semble être beaucoup plus présente au XVIII' siècle qu'auparavant. Du moins, si elle a sans doute toujours existé, les religieux n'ont plus honte d'avouer leur peur. Nombreuses sont les notices nécrologiques qui considèrent comme une bonne mort d'être emporté dans son sommeil, sans avoir eu le temps de souffrir ni de la voir venir. L'agonie n'apparaît plus comme un moment crucial au cours duquel il faut se repentir et se préparer, elle commence à faire horreur.

Apparemment, les mauvaises récoltes ou les épidémies n'avaient plus au XVIII' siècle d'incidence sur la mortalité des capucins. Sur 85 notices nécrologiques, 74 % des religieux moururent à soixante ans ou plus. Le livre d'archives est aussi très intéressant pour les descriptions d'enterrements qu'il donne. Par exemple, à la fin du XVIII' siècle, les Capucins décidèrent de ne plus exposer les défunts sur un feretrum mais de les placer dans un cercueil. Là encore, c'est un signe de l'évolution des mentalités. Ce livre d'archives est donc bien plus qu'un simple témoignage d'« histoire très locale ».

CHAPITRE II

LES RELATIONS ENTRE LES CAPUCINS PARISIENS ET LES AUTORITÉS TEMPORELLES ET SPIRITUELLES

Les Capucins et le pouvoir royal. – Au XVIII' siècle, comme au siècle précédent, les rapports entre les Capucins et la royauté furent assez bons, particulièrement sous le règne finissant de Louis XIV. Les Capucins aimèrent beaucoup ce monarque, qui renouvela leurs privilèges et leur accorda une aumône annuelle de 1 600 livres, et ils le soutinrent dans son combat contre les protestants et les jansénistes. Les rapports avec Louis XV furent cordiaux (le roi reçut plusieurs généraux de l'ordre avec beaucoup d'égards) mais parfois un peu tendus à cause des interventions royales, en particulier par l'intermédiaire de la Commission des réguliers. Sous Louis XVI, les capucins parisiens se sentirent menacés : ils perdirent une aumône annuelle de 10 000 livres et il leur fallut déménager le couvent de la rue du Faubourg-Saint-Jacques (au lieu de celui de la rue Saint-Honoré) à la Chaussée d'Antin. Loin de voir dans ce déménagement un honneur, les Capucins y voyaient une attaque contre le couvent de la rue Saint-Honoré devenu un objet de convoitise.

Les Capucins et l'épiscopat. – Comme les Capucins avaient pris une part assez active à la querelle des évêques et des réguliers et en avaient subi les conséquences, les relations avec l'épiscopat ne furent pas toujours bonnes. Les Capucins acceptèrent cependant plutôt bien la surveillance des évêques (les réguliers ne pouvaient confesser et prêcher, même dans leurs églises, sans l'autorisation de l'évêque) et, sur le terrain, collaborèrent avec le clergé qui faisait souvent appel à eux.

Au XVIII^e siècle, ce fut surtout avec Noailles que les relations furent tendues à cause du jansénisme. C'était un capucin, le P. Timothée de La Flèche, qui avait inspiré la bulle *Unigenitus*, et les Capucins avaient toujours été très anti-jansénistes. Après la mort de Noailles, les relations entre les Capucins et les archevêques de Paris ne furent pas particulièrement étroites, le roi ou la Commission des réguliers se souciant plus que l'archevêque des désordres qui régnaient dans la province de Paris. La querelle entre évêques et réguliers était cependant bien terminée, d'autant plus que les Capucins comptaient alors dans leurs rangs des évêques (Louis-François de Mornay ou Timothée de La Flèche, par exemple). Le seul évêque que les Capucins redoutèrent vraiment, au XVIII^e siècle, fut Loménie de Brienne.

Les relations des Capucins avec la papauté et avec l'ordre. – Les relations avec la papauté furent dans l'ensemble bonnes au XVIII siècle. Les Capucins étaient en particulier redevables aux papes de ce siècle des premières béatifications ou canonisations dans l'ordre. La seule ombre au tableau fut l'affaire de la suppression des discrets. En acceptant de supprimer en 1761 les discrets (c'est-à-dire les représentants de chaque couvent au chapitre), Clément XIII s'attira l'inimitié de nombreux religieux, qui appelèrent d'ailleurs de son bref comme d'abus. Cependant, cette affaire ne réussit pas à rendre mauvaises les relations entre le pape et les Capucins, qui avaient d'ailleurs été rappelés à l'ordre par le Parlement pour avoir enseigné dans les couvents parisiens l'infaillibilité pontificale.

Les généraux de l'ordre au XVIII' siècle furent pour la plupart italiens. Il n'y eut qu'un seul Français (le premier depuis la fondation de l'ordre), le P. Aimé de Lamballe, qui exerça sa charge de 1768 à 1773. Dans le livre d'archives du Marais, la personnalité et l'action des généraux sont à peine évoquées. Les généraux semblaient souvent bien lointains malgré leurs visites (longues à Paris car ils y attendaient l'audience royale) et leurs lettres circulaires. Deux fois, cependant, ils intervinrent de manière éclatante : en 1765, le général Paul de Colindres vint à Paris pour résoudre l'affaire de la suppression des discrets, et, plus tard, le P. Aimé de Lamballe dut affronter la Commission des réguliers.

CHAPITRE III

L'AMÉNAGEMENT DES COUVENTS

Les grands travaux réalisés dans les couvents au XVIII' siècle. – Il y eut plusieurs campagnes de grands travaux dans les couvents du Marais et de la rue Saint-Honoré au XVIII' siècle. Certains, comme Bins de Saint-Victor, voyaient dans ces travaux une trahison du vœu de pauvreté. En fait, ces travaux étaient vraiment nécessaires à cause de l'âge des bâtiments et, s'il y eut aussi des embellissements, ce fut pour la gloire de Dieu plus que pour celle des religieux. Beaucoup de bienfaiteurs aidèrent le couvent du Marais à payer les travaux. A Saint-Honoré, où

l'on construisit un « grand couvent » dans les années 1730 et où l'on entreprit de nouveaux travaux à la fin de l'Ancien Régime pour 40 000 livres environ, ce fut le syndic qui paya avec les économies des religieux. Les inventaires dressés au moment de la Révolution montrent que le superflu n'avait nullement envahi les couvents, où les religieux vivaient toujours dans la pauvreté.

Le nouveau couvent de la Chaussée d'Antin. – Le pouvoir royal avait, pour souhaiter le déménagement des capucins de la rue Saint-Honoré dans le nouveau quartier de la Chaussée d'Antin, des motifs économiques (la récupération du terrain, qui avait beaucoup de valeur) et des motifs religieux, puisqu'il fallait donner une paroisse à un quartier en pleine expansion. Mais les capucins de Saint-Honoré résistèrent et ce furent finalement les religieux de la rue du Faubourg-Saint-Jacques qui déménagèrent en 1783 pour s'installer dans le nouveau couvent construit par Brongniart. La forme néo-classique de celui-ci fut très admirée et reflétait très exactement l'idéal de vie des Capucins. Malheureusement, dès 1789, les religieux durent quitter leur couvent; la chapelle devint une église paroissiale en 1802 et les bâtiments un lycée en 1803. Quant au couvent de la rue du Faubourg-Saint-Jacques (dont il ne reste rien sauf un puits sous l'hôpital Cochin), il fut transformé en hospice pour les vénériens.

CHAPITRE IV

LE TEMPS DES ÉPREUVES

La crise des vocations et les querelles intestines. – J. Mauzaize situait l'essoufflement des Capucins vers 1650-1660. On a vu que c'était anticiper. En revanche, à partir des années 1760, ce fut vraiment le temps des épreuves, avec trois maux principaux : la crise des vocations, les querelles intestines (sans compter la Commission des réguliers) et les difficultés financières.

La baisse du nombre de vocations chez les capucins de Paris à partir de 1750 est sensible malgré la disparition du registre des vêtures. En 1724, par exemple, il y avait cinquante religieux au Marais, et en 1766 ils n'étaient plus que vingt. A Saint-Honoré, le couvent, qui abritait dans les premières années du XVIII° siècle plus de cent religieux, en comptait en 1768 quatre-vingts et en 1790 soixante-trois seulement. Mais le *Tableau de l'ordre religieux en France avant et depuis l'édit de 1768* et le tableau du nombre des religieux en 1790 établi par Albert Babeau permettent de comparer les Capucins à d'autres ordres. On s'aperçoit par exemple que la chute fut moins brutale pour eux que pour les Augustins et les Dominicains (qui avaient également trois couvents à Paris), même si ces derniers étaient plus nombreux. Cependant, la crise des vocations chez les Capucins était bien réelle, et l'édit de 1768 qui repoussait l'âge des vœux devait l'aggraver.

L'affaire de la suppression des discrets (1761-1765), aussi, mit les Capucins en péril. Elle dressa non seulement les Parisiens contre les Artésiens, mais les frères laïcs contre les prêtres, et elle révéla au grand jour un esprit de révolte et d'insubordination très nouveau, qui choqua en particulier le général et le syndic Marc-Pierre d'Argenson. Son neveu et successeur Marc-René intervint en annotant notamment des projets de pacification. Même si cette affaire trouva un règlement, elle avait fait beaucoup de mal aux Capucins en portant notamment dans le public leurs querelles, qui ternirent la réputation des religieux.

Quelques affaires malheureuses au XVIII° siècle portèrent en effet atteinte à la réputation des Capucins, mais certains pamphlétaires se servirent aussi de l'image du Capucin, qui était un religieux populaire (souvent choisi comme archétype de la vie religieuse), pour discréditer l'ordre ou l'Église tout entière. Surtout, la Commission des réguliers devait répandre l'idée que les ordres religieux subissaient une profonde décadence.

Les Capucins et la Commission des réguliers. - Les mémoires envoyés par les évêques à la Commission des réguliers ne remettaient pas en cause la régularité et l'utilité des Capucins. En revanche, les Capucins étaient durs envers eux-mêmes et dénonçaient les privilèges dont jouissaient les supérieurs, la mauvaise formation des religieux et surtout la gestion contestable du temporel et le mode d'élection des supérieurs, qui posaient dans l'ordre des problèmes particulièrement aigus. La première décision de la Commission, qui fut de reculer l'âge des vœux (édit de mars 1768), eut de graves conséquences chez les Capucins. Le P. Willibrord estime qu'en 1766 il v eut une chute brutale de la movenne annuelle des entrées de 50,56 à 26,67. Ensuite, la Commission décida que tous les ordres devaient rédiger de nouvelles constitutions. Le général, le P. Aimé de Lamballe, refusa de participer au chapitre national au cours duquel ces nouvelles constitutions devaient être rédigées. Il n'admettait pas, notamment, que les Capucins s'inspirassent des constitutions des Récollets. Le chapitre, malgré ses réticences, fut obligé de rédiger ces constitutions, dont la principale innovation était le recul de l'âge de la profession. Le P. Aimé de Lamballe refusa toujours de les reconnaître, mais il mourut en 1774 et, en 1776, Pie VI les approuva. Elles restèrent cependant lettre morte.

Les comptes du couvent de la rue Saint-Honoré : reflet des difficultés pécuniaires. - Le couvent de la rue Saint-Honoré possédait un livre de comptes (1768-1789) qui reflète ses difficultés pécuniaires. Ce livre de comptes était bien tenu mais il est difficile à analyser parce que parfois insuffisamment détaillé. Les recettes du couvent étaient constituées principalement d'aumônes fixes comme celle de 7 600 livres du roi, du fruit des locations de plusieurs pièces du couvent (chauffoir, ancien réfectoire, grenier...) et de maisons à la lisière de l'enclos conventuel (comme l'observatoire loué à l'astronome Le Monnier), des annuels des messes et du bail des chaises. Surtout, la principale source de revenus (qui n'est pas indiquée dans le livre de comptes) était le produit de la quête. La movenne des recettes annuelles de Saint-Honoré était d'environ 32 000 livres. Mais, en 1774, Louis XVI, en raison de difficultés financières, décida de supprimer l'aumône de 10 000 livres que se partageaient les trois couvents parisiens. Antoine-René d'Argenson essava d'intervenir auprès de Turgot, mais sans succès. Ce fut un rude coup pour les finances des Capucins, qui cherchèrent à compenser ce manque à gagner par davantage de mises en location. Cependant, ils ne réduisirent pas leurs dépenses (à peu près égales aux recettes). A partir de 1780, les mentions de non-paiement devinrent de plus en plus nombreuses. Apparemment la gestion des Capucins était assez désordonnée et la situation n'était pas brillante à la veille de la Révolution : beaucoup d'impayés, des dépenses constantes et des recettes insuffisantes. Cela explique l'indigence dans laquelle ils se trouvèrent pendant la Révolution.

Les Capucins et la Révolution. – Malgré l'action néfaste de la Commission des réguliers et les crises internes, il y eut avant la Révolution des signes de ce qui aurait pu être un « renouveau ». En 1786, plusieurs capucins et l'évêque d'Amiens

avaient projeté d'établir dans cette ville ceux qui voulaient « embrasser la pratique de l'institution primitive ». Surtout, les chapitres provinciaux manifestaient dans leurs ordonnances une volonté de redressement. Il y eut aussi dans les années 1780 une légère augmentation (ou stabilisation) des effectifs. Le redressement était déjà amorcé mais la Révolution allait briser l'élan.

Certains capucins n'avaient pas été indifférents à l'esprit des Lumières. Il y en eut même qui firent partie de loges maçonniques. Cependant, plusieurs pamphlets au moment de la Révolution présentaient les Capucins comme des adversaires de la réforme parce qu'ils accueillirent des séances du club monarchique dans le couvent de la rue Saint-Honoré. En fait, les requêtes imprimées des Capucins adressées aux États généraux puis à l'Assemblée nationale montraient que les religieux espéraient beaucoup des changements qui s'amorçaient. De plus, ils voulaient en profiter pour réclamer que l'on séparât prêtres et frères laïcs, dont les relations étaient de plus en plus tendues.

Les Capucins se soumirent de bonne grâce aux deux décrets de novembre 1789 confisquant les biens ecclésiastiques et les obligeant à dresser un inventaire. Étant donné leur situation financière, ils ne pensaient pas perdre grand-chose, mais ils eurent la déception de voir que la pension qu'on leur accordait n'était pas très élevée. A Saint-Honoré, 63 % des religieux décidèrent de sortir de leur couvent, au Marais 41 % et à la Chaussée d'Antin 73 %. D'ailleurs, grâce aux déclarations des religieux du Marais, on sait que plusieurs capucins décidèrent de sortir non par révolte ou déception, mais au contraire dans l'espoir de continuer à exercer leur ministère.

Chez les Capucins, la proportion de religieux assermentés fut élevée. Certains prêtèrent le serment constitutionnel par conviction profonde, mais la plupart par « opportunisme », en vue de continuer à exercer leur ministère.

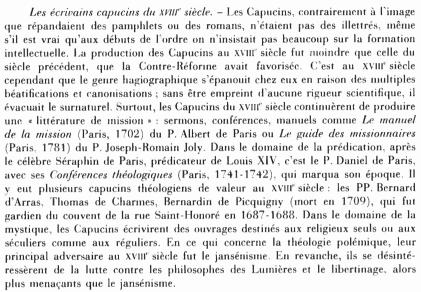
Les capucins de Saint-Honoré quittèrent leur couvent en août 1790. Il fut occupé par des comités de l'Assemblée nationale, puis par l'Imprimerie nationale, une caserne et une fabrique d'armes en 1793; enfin il devint un dépôt littéraire. Dans la nuit du 26 au 27 nivôse an XI, une partie de l'église s'effondra et, en 1804, les bâtiments furent entièrement démolis. Percier et Fontaine ouvrirent alors les rues de Rivoli, de Castiglione et du Mont-Tabor. L'église des Capucins du Marais, elle, devint l'église paroissiale Saint-François-d'Assise, puis Saint-Jean-Saint-François, mais les bâtiments conventuels furent détruits. Elle fut beaucoup remaniée au XIX^e siècle. Aujourd'hui, c'est une église de rite catholique arménien. A la Chaussée d'Antin, l'église avait été sauvegardée mais fut largement transformée et, des bâtiments conventuels, il ne reste qu'un cloître devenu la cour de récréation du lycée Condorcet. Les vestiges des Capucins sont donc bien rares à Paris.

TROISIÈME PARTIE

LES CAPUCINS DU XVIII° SIÈCLE : DES RELIGIEUX ÉCLAIRÉS

CHAPITRE PREMIER

LES CAPUCINS ET LES LIVRES



La bibliothèque des couvents de la rue Saint-Honoré et du Marais. – Les premières constitutions avaient prescrit l'installation dans les couvents de petites bibliothèques qui devaient contenir les saintes Écritures et les livres de dévotion. Au XVIII° siècle, les bibliothèques des capucins parisiens (installées peu de temps après la fondation des couvents) avaient pris une grande ampleur, après des phases d'enrichissement et de déclin. La bibliothèque de Saint-Honoré possédait quelque 18 000 volumes; c'était la plus riche de l'ordre en France. Les bibliothèques s'accroissaient par des achats mais aussi par des legs de religieux. Au XVIII° siècle, les bibliothèques des capucins parisiens furent agrandies et réaménagées. Les bibliothèques (qui mêlaient imprimés et manuscrits) et de catalogues alphabétiques par auteurs et par matières, et surtout d'un catalogue nouveau, inventé par le P. Héliodore de Paris, qui combinait auteurs, formats et matières et qui était la clef de la bibliothèque. Ces catalogues furent rédigés dans les années 1720-1730.

Au Marais, ils furent entrepris un peu plus tard: le P. Jean-Baptiste de Béthune en rédigea un assez sommaire, en 1746, et en 1775, le P. Joseph-Romain Joly un autre contenant environ 4 500 notices dont seulement 164 d'éditions du XVIII" siècle. Les difficultés pécuniaires expliquent en partie ce médiocre enrichissement des bibliothèques au XVIII" siècle. La comparaison entre les catalogues du



Marais et de Saint-Honoré est assez instructive. Les classifications sont différentes et le catalogue plus tardif du Marais met par exemple davantage en valeur les belles-lettres, l'économie, la politique, les traités d'éducation..., et place notamment Machiavel dans les ouvrages politiques alors qu'à Saint-Honoré il était rangé dans les livres défendus.

Les bibliothèques des capucins parisiens étaient constituées principalement de livres théologiques (50 % à 60 % des ouvrages), avec en particulier des bibles en grec, en hébreu ou polyglottes. A la lecture des catalogues, on s'aperçoit encore que le jansénisme était le principal adversaire, bien que la bibliothèque de Saint-Honoré renfermât aussi beaucoup d'ouvrages très hostiles aux Jésuites. Cependant, les livres jansénistes n'étaient pas rangés dans les livres défendus, contrairement à ceux des protestants. Les catalogues traduisent aussi le profond désintérêt des Capucins à l'égard de la lutte contre l'athéisme et le libertinage. A Saint-Honoré, ce sont les *Pensées* de Pascal qui font office d'arme contre l'athéisme. On note aussi un désintérêt manifeste pour les sciences.

CHAPITRE II

LES CAPUCINS ET LES SCIENCES

Les Capucins, hommes de science. – Dans le domaine des sciences exactes, les PP. François-Marie de Paris (inventeur d'un instrument de mesure de la lumière : le photomètre) et Chrysologue de Gy (grand géographe et astronome) qui firent des découvertes intéressantes. Mais les obligations de la vocation religieuse passaient évidemment avant tout : la recherche scientifique n'était pas particulièrement encouragée et ce furent là des exceptions.

Les Capucins occupèrent une place de tout premier plan dans le domaine de l'exégèse à travers l'Académie clémentine, fondée en 1744 par le P. Louis de Poix et développée par l'abbé Guillaume de Villefroy. Cette « Société royale des interprètes du sens littéral de l'Écriture sainte suivant les textes originaux et leurs versions orientales » (installée au couvent de la rue Saint-Honoré) se composait de douze capucins qui, à eux tous, connaissaient toutes les langues orientales. La société se proposait de donner les versions orientales qui manquaient à la Bible polyglotte et d'amender plusieurs bibles. Elle publia divers ouvrages qui provoquèrent des débats dans la communauté scientifique, et qui étaient de valeur. La Révolution interrompit brusquement ces travaux.

Les Capucins et l'art. – Outre une étonnante roue à livres (du XVII siècle) conservée aujourd'hui à la bibliothèque de l'Arsenal et des objets liturgiques de valeur, les capucins parisiens possédaient des œuvres d'art notables. Certains artistes (comme Van der Meulen) ou bienfaiteurs leur en offrirent quelques-unes, mais ils passèrent aussi des commandes. Au XVII siècle, ils firent débuter le peintre La Hyre et, au XVIII, ils commandèrent plusieurs tableaux à Robert de Séry ou Collin de Vermont (pour ne citer que les plus connus). Robert de Séry avait par exemple entrepris au Marais en 1733 huit tableaux des mystères de la Vierge pour 500 livres chacun. Au moment de la Révolution, seuls quelques tableaux arrivèrent dans le dépôt d'Alexandre Lenoir; la plupart servirent à calfeutrer les armoires du Conservatoire des arts et métiers.

Les Capucins possédaient aussi des œuvres d'art d'un autre type, auxquelles ils accordaient peut-être moins d'importance. Il s'agit de leurs manuscrits, qui

étaient mélangés aux imprimés. Le fonds était très hétéroclite mais renfermait quelques manuscrits de la fin du Moyen Age très richement enluminés qui, pour la plupart, sont conservés aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de France.

CONCLUSION

Les capucins parisiens du XVIII" siècle ne furent pas des religieux décadents. Certes, après les temps héroïques du XVII siècle, après l'apogée du XVII dans un esprit de reconquête insufflé par le concile de Trente, le XVIII siècle fut une période difficile pour eux. L'influence de la société fut grande sur ces religieux dont la vocation était de vivre au cœur du monde. Cette influence ne fut pas toujours néfaste, mais les Capucins focalisèrent trop leur défiance sur le jansénisme, oubliant que les vrais adversaires étaient désormais les libertins et les philosophes, absents de leurs bibliothèques. Même dans les crises que les Capucins traversèrent, il y eut des éléments positifs et une certaine continuité avec le XVII siècle.

La Révolution fut finalement moins dure pour les hommes que pour les bâtiments, qu'elle détruisit presque entièrement. En revanche, l'exemple de saint François, la richesse de l'histoire, de la conventualité et de la spiritualité des Capucins devaient les faire renaître de leurs cendres au XIX" siècle.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Lettre du P. Théodose de Paris, définiteur et gardien du couvent de la rue Saint-Jacques [au comte d'Argenson] sur le diacre Paris (13 juillet 1731). - Lettre de l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, à Joly de Fleury sur les troubles de la province de Paris (18 août 1764). - Lettre du général Paul de Colindres au comte de Saint-Florentin sur les troubles de la province de Paris (1er avril 1765). - Projet de pacification de la province de Paris, attribué au marquis de Paulmy [1765]. - Recettes des capucins de la rue Saint-Honoré pour les années 1773 et 1782, extrait du livre de comptes. - Brouillon de lettre du marquis de Paulmy à Turgot sur la suppression de l'aumône rovale de 10 000 livres (12 juin 1775). -Réponse de Turgot (1er juillet 1775). - Lettre du F. Séraphin de Paris au comte d'Argenson sur la fondation de la Société des langues orientales (1er décembre 1760). - Inventaire de la bibliothèque du couvent de la rue Saint-Honoré (1er janvier 1790). – Inventaire de la bibliothèque du couvent du Marais (27 février 1790). - Bibliothèques conservées au dépôt littéraire du couvent des Capucins de la rue Saint-Honoré (an V). - Requête des PP. Joseph-Adrien Bellegueule et Antoine-Louis-Pierre Le Doux pour continuer d'exercer le culte dans l'église des Capucins de Saint-Honoré [1790]. - Inventaire des œuvres d'art des Capucins de la rue Saint-Honoré (15 octobre 1790).

ANNEXES

Listes des généraux de l'ordre, des provinciaux de la province de Paris, des gardiens des couvents de la rue Saint-Honoré, du Marais et de la rue Saint-Jacques.

– Sections des catalogues méthodiques des bibliothèques de la rue Saint-Honoré (1733) et du Marais (1775). – Liste des éditions postérieures à 1680 d'ouvrages écrits par des capucins ou les concernant, indiquées dans les catalogues de ces bibliothèques.